

NOTE DE PRESENTATION

Sarcelles, le 21 mars 2022

Objet : Budget Primitif 2022

Conformément au débat d'Orientation budgétaire qui s'est tenu lors de la séance du 31 janvier dernier, le projet de BP 2022 confirme les choix pris par le Syndicat et traduit les grandes orientations suivantes :

- Un contexte économique et législatif **renforçant les contraintes financières** du Sigidurs : hausse de la TGAP, l'inflation sur nos révisions contractuelles des prix de nos marchés d'exploitation qui découle de la croissance économique que nous rencontrons à l'issue de la crise sanitaire, hausse d'activité sur nos équipements notamment le service des déchèteries (une hausse donc des tonnages).
- Mais malgré ces facteurs, une gestion rigoureuse du syndicat avec une **maîtrise significative** des dépenses réelles toute section confondue est maintenue à **+0,56 %** par rapport au BP 2021.
- Concernant les recettes, elles sont prévues à **la hausse** cette année : on constate depuis fin 2021, un **rebond de l'activité** des produits issus de la revente matière avec une hausse des prix de reprise. Puis, la revente de l'électricité affiche aussi une augmentation non négligeable en raison notamment de la fin des tarifs régulés, et la multiplication par cinq des prix de l'électricité mais également des cours du pétrole élevé.
- Le syndicat va poursuivre sa politique d'investissement sur le territoire, de façon **maîtrisé** avec un montant de dépenses, hors dette, de **13,75 M€**, avec comme priorité développement **de nos équipements** par des travaux d'améliorations techniques dont la couverture architecturale du CVE.
- Les efforts de gestion du Sigidurs lui permettent de maintenir une très **bonne capacité d'autofinancement** (excédent de trésorerie à **23 M€ début 2022**) afin de **financer nos projets structurant** tout en poursuivant notre désendettement (**35 M€ fin 2022**). Cette année encore, nous ne faisons pas **appel à l'emprunt** (dernier emprunt datant de 2012).
- Un niveau **d'épargne brute** satisfaisant qui permet d'être au-dessus de la moyenne des indicateurs de référence : **4,5 M€ en 2022**
 - On dégagerait une épargne nette positive à **1,3 M€**
 - Notre capacité de désendettement s'établirait au **maximum** à 7,7 ans (seuil d'alerte fixé à 12 ans)
 - Notre taux d'épargne brute serait de **8%**.

1. Les principales hypothèses retenues dans l'élaboration du budget

- La prise en compte de la loi de Finance 2019 avec la trajectoire de la TGAP
- L'application du taux de TVA à 5,5% contre 10 % sur certaines prestations dans les budgets déchèterie, collecte et communication
- Le non report partiel des contributions 2022 de la CARPF : Comme indiqué lors du DOB, la CARPF versera en intégralité l'appel à contribution prévu pour cette année (37M€), sans la prise en compte des – 2M€ comme évoqué dans la convention financière.

2. Prévisions budgétaires 2022

a) Structure du budget

Le budget primitif 2021 s'établit à **83,63 M€** en dépenses réelles et à **63,81 M€** en recettes réelles.

Le volume global du budget en intégrant les mouvements d'ordre s'élève à **91,48 M€**

b) En Fonctionnement

RECETTES :

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à **58,82 M€** contre **51,90 M€** au BP 2021 hors excédent reporté de **17,90 M.**

Les recettes se répartissent de la manière suivante :

- Participations des EPCI : **42,95 M€** soit **+2,1 M€** par rapport à l'an passé
- Soutiens : **4,4 M€**
- Subventions : **80 K€** lié aux études bio déchets
- Recettes d'exploitations : **11,25 M€** soit **+ 4,2 M€** par rapport à l'année dernière
- Autres : **230 K€** liés aux rachats des bacs et les pénalités

DEPENSES :

Les dépenses réelles de fonctionnement qui s'élèvent à **69,07 M€** en 2022, et se répartissent de la manière suivante :

- Pôle Prévention et Sensibilisation : **0,72 M€**
- Pôle Collecte : **25,39 M€**
- Pôle Traitement et Valorisation : **39,74 M€**
- Pôle Administration générale : **3,21 M€**

✓ Focus sur les dépenses de personnel

Sur l'ensemble du syndicat, la masse salariale pour 2022 est estimée à **4,37 M€** soit **+70 K€ (+1,57%)** par rapport au BP 2021. Elles intègrent les évolutions suivantes :

- un effet volume relatif aux moyens humains supplémentaires, en année pleine, restant contenu par une politique d'optimisation et d'ajustement des effectifs.
- un effet prix lié au Glissement Vieillesse Technicité (avancement de grade et d'échelon, RIFSEEP, CIA...)

c) En investissement

DEPENSES :

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent au total à **13,75 M€** et **10,57 M€** hors **remboursement de la dette** (prévu à **3,18 M€**).

Le Sigidurs souhaite maintenir un **programme maîtrisé d'investissements** avec comme priorités les travaux d'amélioration techniques de nos équipements (2,4 M€), les dépenses liées à la couverture architecturale du CVE (831 K€) dont la maîtrise d'œuvre est estimée à 600 K€, l'achat des bornes enterrées (2 M€), l'acquisition d'une parcelle pour la déchèterie de Gonesse (300 K€) et l'acquisition du terrain DOUS pour 700 K€.

RECETTES :

Compte-tenu de l'**autofinancement généré**, aucun **besoin d'emprunt** est inscrit au BP 2022.

Il est toutefois prévu de **capitaliser une partie de l'excédent de fonctionnement** à hauteur de **4 M€**, au regard d'un manque de recettes dans cette section, dans le cadre du financement des investissements pluriannuels tels qu'exposés dans le cadre du DOB 2022

Le FCTVA est estimées à **1,1 M€** pour 2022.

Conclusion

Tel est le projet du budget primitif 2022 que le Conseil syndical a adopté à l'unanimité le 21 mars 2022.